

BOMPAS

DIFFÉRENTS ET COMPÉTENTS. Les établissements d'aide par le travail valorisent leurs ouvriers.

Les moniteurs d'ateliers se forment pour accompagner

Dernièrement, l'Établissement et service d'aide par le travail (Ésat) Charles-Menditte a accueilli dix moniteurs d'ateliers, venus des quatre coins de la région, en formation d'accompagnateur de parcours à la Reconnaissance des acquis et de l'expérience (RAE), dispositif Différent et compétent, porté par l'Association régionale de ESAT Occitanie (lire encadré). Samuel Marchand, moniteur d'atelier sur l'atelier des espaces verts, et Éric Duchêne, moniteur d'atelier sur l'activité maraîchage se sont investis dans la formation d'accompagnateur de parcours RAE.

Les repas réalisés par l'équipe

de l'Atelier roussillonnais de restauration (ARR) du pôle travail adapté, partagés à la boutique de la pépinière, ont été appréciés de tous.

■ Évolution professionnelle

Chacun à leur rythme, les candidats constituent un « dossier de preuves » qu'ils présentent à un jury, accompagnés de leur monitrice ou moniteur. Ce jury reconnaît les compétences présentées par rapport aux attendus des référentiels métiers de droit commun.

À l'issue de la présentation, le jury propose une mise en perspective et des orientations qui engagent la personne dans une évolution professionnelle. Se greffent alors des forma-



► Les moniteurs ont suivi la formation d'accompagnateur de parcours à la reconnaissance des acquis.

tions, des stages, des mises à disposition, des expériences professionnelles nouvelles et des parcours vers l'entreprise. Cette dynamique influe sur l'ensemble de l'établissement, qui devient « organisation apprenante ». Elle peut parfois

générer des réorganisations de travail au sein des ateliers, voire des recherches d'activités complémentaires favorisant le développement de nouvelles compétences. Elle induit également des rapprochements entre établisse-

ments, la mutualisation de moyens et de réseaux. L'équipe de direction encourage, soutient le dynamisme et l'investissement de chacun pour faire vivre ce dispositif au sein des établissements du pôle travail adapté.

Qu'est-ce que le dispositif Reconnaissance des acquis et de l'expérience ?

Ce dispositif est un engagement dans un processus de reconnaissance. Il est proposé aux ouvrières et ouvriers des Ésat de s'inscrire, s'ils le souhaitent, dans une démarche de reconnaissance de compétences. Ils sont alors accompagnés par leurs monitrices et

moniteurs. Ils s'engagent dans des parcours de reconnaissance de leurs compétences. Les ouvriers présentent, devant un jury constitué de représentants de l'entreprise, de professionnels du secteur médico-social et de représentants de l'organisme certificateur

(agriculture, travail ou éducation nationale), un dossier de formation en lien avec une ou des compétences professionnelles acquises et maîtrisées en lien avec le référentiel métier. Une progression pédagogique est alors mise en place selon trois modalités,

chacune étant reconnue par un jury : un jury interne « *Je montre ce que je fais* » ; un jury externe : « *J'explique ce que je sais faire* » ; et un jury externe après un stage « *J'explique comment je mets en œuvre ma compétence ailleurs en comparant avec l'environnement Ésat* ».